



Martin Camus Mimb et son complice Wilfried Eteki, répondent des faits de « proxénétisme, publications obscènes, diffamation et cybercriminalité ».

Détenus depuis une semaine à la prison centrale de New-Bell, Douala, les deux hommes plaident « non coupables ».

Les avocats de Martin Camus Mimb, apprend-on, ont demandé l'annulation de la procédure ayant conduit au placement en détention du journaliste à la prison de Douala.

Le parquet quant à lui a demandé au tribunal de renvoyer l'affaire afin qu'il puisse « répliquer par des observations écrites » à cette demande des avocats du journaliste.

Le tribunal a ajourné l'affaire au 4 août pour entendre les observations du parquet sur la demande de remise en liberté.

Me Alice Nkom fait désormais partie du collectif des avocats du chroniqueur sport. La première femme avocat d'expression française au barreau du Cameroun, a exigé la libération provisoire de son client. Insistant sur les articles 3, 118 et 135 du code de procédure pénale, la militante des droits de l'homme demande l'annulation pure et simple de la procédure.